



Triors

Bulletin municipal n°97

<http://triors.free.fr>

7 juin 2017 Page 1 sur 16

Sommaire

Le Budget

Le PLU en marche

Délibérations

Infos des commissions

Informations Générales

Environnement

Nos déchets

Améliorer votre habitat avec l'Agglo

Prises de rendez-vous Noëlle Malossanne - 04 69 64 70 49
noelle.malossanne@valencer
omansagglo.fr. Evènements

Conseil architectural et paysager

Evènements

Les associations

État civil 2017

Guide du bon voisinage



Des voisins vigilants

Le 12 juin à 19h30, Monsieur Langlet, Lieutenant chef de la communauté de brigade Romans-Saint Donat, viendra animer la **réunion publique** en salle des associations à Triors. Il présentera le dispositif « Participation citoyenne » et répondra aux questions de l'assistance. (CF page 6)

Chers concitoyens,

Concernant notre Commune.

Un des projets importants du mandat ; à savoir : l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme, le PLU, pour remplacer le POS encore en vigueur, avant le 27 mars 2017 comme l'exige la loi ALLUR, a pu être mené à bien dans les délais impartis. Les documents afférant au PLU en vigueur à TRIORS sont maintenant consultables depuis le site internet de la commune.

La construction d'un local technique, autre projet de la commune, a été lancé. Une demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'instruction. Ce local devrait être disponible courant 2018.

Enfin, la rénovation des locaux situés au 1^{er} étage de la Mairie a été aussi lancée. On espère reprendre la location de ces locaux en Octobre 2017.

Le budget 2017 voté le 5 avril 2017 intègre bien sûr ces projets.

On retiendra essentiellement pour ce budget :

Pour la partie recettes de fonctionnement, la poursuite de la baisse des dotations de l'état (-18000€ par rapport à 2014), le maintien en 2017 des tarifs 2016 pour la cantine, la garderie et les TAP. Pour préserver l'avenir, une augmentation de 1% des taux des impôts locaux a été retenue pour ce budget.

Pour la partie dépenses de fonctionnement, des frais de personnel en légère baisse (100500€), des indemnités des élus en augmentation (23750€), des coûts nouveaux en rapport avec l'agglo (FPIC: +1400€), un total des dépenses prévues en augmentation de 2% (228000€).

La partie dépenses du budget investissement est importante en 2017 (de l'ordre de 174000€). La construction d'un local technique et la rénovation du 1^{er} étage de la mairie en constituent les postes principaux.

Pour la partie recette, des subventions importantes sont attendues de la part du département, de la région et de l'état, le niveau de l'auto financement visé pour la Commune est de l'ordre de 30%.

Un descriptif plus détaillé du budget 2017 figure dans ce bulletin.

Concernant l'agglo composée maintenant de 56 communes après intégration de la communauté de communes de la RAYE, les compétences sont stabilisées, le nouveau PLH devrait être d'application fin 2017.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le maire G. Labriet

Le Budget

Les comptes administratifs de l'année 2016 ont été votés le 22 Mars dernier. La commune dispose début 2017 d'un excédent cumulé de 303109€ en caisse .

Le budget 2017 présenté ci-après a été voté le 5 Avril.

A noter que ce sont des prévisions qui se concrétisent

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2016	Budget 2017	2017 - 2016	Écart % de 2016
Charges du personnel communal hors élus (y compris ARCHER)	103126	100525	-2601	-2,5
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, service incendie...)	60080	63703	3623	6,0
Charges à caractère général : achat fournitures (scolaire, mairie, énergies, voirie...)	54224	57054	2830	5,2
Charges financières (intérêt d'emprunt)	7039	7020	-19	-0,3

en général pour la partie fonctionnement mais que la réalisation de la partie investissement dépend en grande partie du montant des subventions réellement notifié ; montant qui peut être très différent de celui retenu pour le vote du budget.

Dépenses de fonctionnement

Dans l'ordre décroissant des dépenses nous avons :

- Les charges de personnels représentant la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Une baisse est constatée liée à la gestion du

personnel (baisse de 2600€). Ainsi en 2017, 100525€ ont été prévus alors que le réalisé 2016 a été de 103126€.

- les charges de gestion courante où l'on retrouve les indemnités des élus qui augmentent de 2120€ suite à

une revalorisation de leurs indemnités. Au total les indemnités représentent 23735€. A noter qu'à Triors les niveaux des indemnités sont en deçà des indices maximums. La commune est contributeur au FPIC à hauteur de 1400€ (fond de péréquation) en 2017 pour la 1ere fois. Les subventions aux associations restent inchangées, les contingents de dépenses obligatoires (le SIVOS, le service incendie SDIS,..) évoluent légèrement.

- Les charges à caractère général sont prévues d'augmenter de 3000€.
- Enfin les charges financières sont maintenant stables depuis la renégociation des prêts l'an passé.

Recettes de fonctionnement

- Impôts des ménages et taxes communales constituent les recettes de fonctionnement les plus importantes contrairement à d'autres communes qui bénéficient d'une fiscalité économique. Pour compenser partiellement la poursuite à la baisse des dotations de l'État, les taux d'imposition des TH/FB/FNB augmentent de 1% (en plus des réévaluations des bases). C'était 2% en 2016 et 3% en 2015. Les montants des impôts à percevoir vont ainsi passer de 171320€ en 2016 à 177674€ (+6354€) en 2017. L'attribution de compensation versée par Valence Romans Agglo pour 2017 sera de 8461€.
- Autres recettes, les dotations et participations de l'État et du département. Pour la troisième année, l'État baisse la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF). Elle passe de 33931€ à 28803€ en 2017 soit une diminution de 5128€ (8440€ de baisse entre 2015 et 2016).
- Le département devrait participer à hauteur de 58992€ aux dépenses de gros entretien des bâtiments communaux (rénovation) et aux travaux

neufs (nouvelle construction ou extension),

dépenses prévues dans la partie investissements du budget 2017. Mais ces subventions d'investissement sont comptabilisées dans la partie recettes du budget de fonctionnement.

- Les autres recettes de gestion courante devraient diminuer de 1975€, consécutivement à l'absence de locataire dans l'appartement de la mairie en 2017 (-4000€ dus à l'absence de loyers). Autres postes, les locations de la salle polyvalente, les ventes de la buvette municipale (maintien de la licence IV), et l'entretien en sous-traitance de la station d'épuration

Pour ces dernières, les augmentations sont prises en charge par la commune:

Participation des parents	2016	2017	Prix de revient communal
Cantine par repas	4,40	4,40	5,29
Garderie par heure (moyenne à moduler suivant le coefficient familial)	2,00	2,00	6,15
Périscolaire par heure	1,00	1,00	5.36

➔ Rappel : les subventions (CAF, etc...) varient avec le nombre d'enfants concernés par le service, seuls les coûts du personnel et les locations à l'IME sont fixes.

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2016	Budget 2017	Écart 2017 - 2016	Écart % de 2016
Impôts et Taxes communales	188313	186135	-2178	-1,2
Dotations et participations	71554	111677	40123	56,1 Sous réserve des investissements
Autres recettes de gestion courante	18255	16280	-1975	-10,8
Recettes des services communaux	18361	18937	576	3,1

Dépenses d'investissement

En 2016 les dépenses d'investissements ont été de 62824€ dont: 20k€ de travaux de voirie et 16k€ de frais d'étude (principalement la poursuite du projet de PLU) et contrôles techniques obligatoires.

Pour 2017 le montant prévu en dépenses d'investissement atteint 174741€ dont 88680€ pour la construction d'un local technique, 28372€ pour la réhabilitation de l'étage de la mairie, 25000€ pour les travaux de voiries. A ceux-ci s'ajoutent les frais d'études et de contrôles obligatoires.

Investissements	Dépenses €
Études et contrôles obligatoires	16 633
Travaux de Voirie	25 000
Petits matériels/A police	2 007
Local Technique.	88 680
Terrain pour local technique	6000
Bornes incendie	4006
Étage mairie	28 372
École	4043
Total	174741

Recettes d'investissement

Pour la construction du local technique, le Département nous subventionne à hauteur de 59000€. Le fond de concours de l'Agglo sera sollicité pour 37700€ et l'État pour 22500€ via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). On espère aussi une subvention de la réserve parlementaire.

L'investissement de 25000€ de la voirie est subventionné à hauteur de 10576€.

On espère aussi une aide de la région pour la réhabilitation de l'appartement de la mairie.

La part d'autofinancement restant à charge de la commune sera prélevée sur l'excédent cumulé disponible.

Capacité d'AutoFinancement (CAF)

La CAF à fin 2017 devrait être de 21700€ soit 37€/hab. En 2016 elle était de 30400€ soit de 51€/hab. et en 2015 elle était de 43400€ soit de 72€/hab. C'est donc une baisse continue à laquelle on assiste suite aux baisses continues des aides et subventions de l'État et du

département. Comme l'an passé, la CAF 2017 ne permet plus d'auto financer tous les travaux d'investissement courants de la commune ni d'épargner pour financer un projet important.

Trésorerie

Notre trésorerie est saine; à fin 2016 elle était de 309900€ et à la fin 2017 elle devrait être de 308100€, soit une légère baisse de 0.6%.

Cette épargne est destinée à auto financer des projets importants (nouveaux locaux,..) et à faire face à des imprévus (dégâts d'orages ; etc...)

Le PLU en marche

Ça y est notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé le 25 janvier 2017. Il est donc d'application depuis cette date en remplacement de notre ancien POS.

En pratique, le dossier PLU est composé de 3 documents principaux:

- 1- Un plan de zonage qui représente différentes zones sur le plan de la commune, avec:
 - Les zones Urbaines, qui sont les secteurs urbanisés dont les infrastructures existantes permettent de poursuivre l'urbanisation:
 - Uv = village
 - Up = Planchâtel non desservi par l'assainissement collectif.
 - Uh = Les hameaux non desservis par l'assainissement collectif de Lombret Est et Berlodiaire.
 - Um = monastère
 - Ue = destinée aux activités économiques
 - Les zones à Urbaniser sont les secteurs à caractère naturel, urbanisables:
 - AUo = 2 Zones à urbaniser pour de l'habitat (à l'Est de Château-vieux et au Nord du terrain de jeux des enfants)
 - AUoe = Zone urbanisable pour des activités économiques
 - Les zones agricoles à protéger de l'urbanisation en raison du potentiel agronomique:

- A = zone agricole où sont autorisées les constructions utiles aux activités agricoles (y compris l'habitat des agriculteurs)
 - Ap = secteur sans installation classée (au sens de l'article L 511-1 du Code de l'Environnement) mais construction possible à destination agricole.
 - Aps = secteur sans construction possible.
 - At = secteur à vocation touristique pour des habitations légères ou la location touristique d'une habitation existante.
 - Les zones Naturelles et forestières N sont des zones à protéger de l'occupation et de l'utilisation des sols. Toutefois des constructions sont autorisées sous certaines conditions.
- 2- Un règlement qui détaille chaque type de zone avec ce qui est ou non autorisé en matière d'urbanisation, d'activité et d'environnement.
 - 3- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) décrivent les possibles aménagements urbains des zones U, AU et AUoe.

Les travaux ou constructions doivent être compatibles avec ces orientations, lorsqu'elles existent.

Ces trois documents sont accessibles depuis notre site internet (<http://triors.free.fr>) et en mairie.

Délibérations

21 Décembre 2016

- Évolution du service commun pour les actes d'urbanisme. Les communes de la Raye et une dizaine de communes des collines souhaitent rejoindre le dispositif.
- Renouvellement d'un an du bail de mise à disposition des terres communales.
- Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte de l'expertise et de l'engagement professionnel.

16 Janvier 2017

- Transfert de compétence PLUi: la nouvelle loi (ALUR et NoTRE) impose des PLU intercommunaux sauf s'il existe une opposition d'un quart des communes membres représentant 20% des habitants. Le Maire propose que la commune de Triors garde la maîtrise de son PLU et s'oppose au transfert de compétence.
- Concernant le projet du local technique, le Maire fait le point sur le dossier et demande l'autorisation

d'une subvention d'État et l'approbation du plan de financement.

25 Janvier 2017

- Adaptations à apporter au projet de PLU après enquête publique.
- Approbation du PLU.
- Droit de Prémption urbain : Délibération concernant les zones U et AU.
- Renoncement au DPU (Droit de Prémption Urbain) sur une maison en vente lotissement La Vigneraie.

22 Février 2017

- Le Maire rappelle la délibération du 6 juillet 2016 relative aux demandes de subventions pour le projet de construction du local technique. Il demande au Conseil Municipal d'acter ce projet.
- Projet d'une unité de méthanisation près du lycée horticole Terre d'horizon, projet Bioteppes. Nous sommes concernés pour émettre un avis en tant que commune voisine.
- Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P (IFSE et CIA) système des entretiens annuels du personnel municipal et du régime indemnitaire.

22 Mars 2017

- Modification des statuts du SIVOS E.J. Lapassat. Pour éviter une fermeture de classe à l'école maternelle intercommunale du SIVOS, les enfants

des grandes sections de l'école primaire de Châtillon St Jean seront scolarisés à compter de septembre 2017 sur le SIVOS.

- Création d'un emploi d'agent technique territorial pour un an en CDD en vue du remplacement de M. BOSSAN. Cette embauche a été validée lors du précédent conseil municipal.
- Demande de subvention pour les travaux du Bâtiment Mairie (montant des devis reçus : 28 000.00 € HT environ).
- Demande du Fonds de Concours pour les travaux voirie 2017 qui se rajoutera à la subvention prévue par le département.

05 Avril 2017

- Renoncement au DPU (Droit de Prémption Urbain) sur une nouvelle maison en vente lotissement Côté Jardin

10 Mai 2017

- Régularisation comptable

☞ Toutes les délibérations sont acceptées.

Infos des commissions

Voirie

Les devis des travaux de voirie 2017 sont attendus.

Les travaux de voirie ont été budgétisés à hauteur de 25000€ avec une subvention de 10576€ plus 5148€ du fond de concours de l'agglomération.

Les travaux 2017 pourraient concerner:

- Le croisement des chemins des Marais et des Vignes
- Le croisement des chemins des Vernes et Lombret
- Carrefour du chemin des Roches avec la D112

Travaux

Deux gros projets à lancer cette année: la réhabilitation de l'appartement de la mairie pour un budget de 28372€ et la construction du local technique pour un budget de ~88000€ (plus l'acquisition du terrain ~6000€).

Les devis sont en discussion. Les subventions espérées seraient pour l'appartement de 18k€ entre la région et le

- Carrefour du chemin des Goiffards avec la D112
- Carrefour du chemin de la Garenne avec la D112
- Carrefour du chemin de la plaine avec la D123
- L'enrobé de l'entrée de la Place Saint Vincent
- Le chemin des Vernes ou Chemin de la Plaine ou chemin des Teppes ou chemin des Roches

fond de concours de l'agglomération et de 72k€ pour le local technique.

En plus de ces projets il faudra changer 2 portes extérieures de l'école (2800€ chacune).

Du matériel doit être acheté pour David Carat notre nouvel employé communal.

Commission école

Le cycle de piscine est terminé mais les enseignantes déplorent le temps trop court réellement passé dans le bassin (35mn seulement)

Incertitude sur la présence de l'intervenant en anglais pour l'an prochain.

Les trois classes du SIVOS devraient être conservées pour la prochaine rentrée.
avec un effectif estimé entre 69 et 72 enfants pour la

Commission sociale

La journée bleue Trioraïse aura lieu le 3 Octobre de 14h00 à 18h00. Autre date à noter : pour les plus de 65 ans, le **repas de Noël** des anciens aura lieu le samedi 9 Décembre.

Informations Générales

Congés d'été

La mairie sera fermée aux dates suivantes :

- Vendredi 23 juin
- Du 3 au 8 juillet
- Du 31 juillet au 18 août inclus
- Vendredi 1er septembre

Emploi "Mimi" part en retraite ... David prend le relais!

Il y a des gens qui, en raison de leur compétence, leur gentillesse ou leur caractère, sont bien difficiles à remplacer. Mais voilà, on ne peut pas les empêcher de partir à la retraite. Une nouvelle vie commence pour Michel Bossan puisqu'il nous quitte ce 1^{er} juillet pour profiter d'une retraite bien méritée. Voilà 15 ans que notre "Mimi" est entré au service de la commune. Sa disponibilité, ses compétences, son efficacité, ont permis à la collectivité de faire face au quotidien prévisible et programmable, mais aussi à l'imprévu qui s'invite quand on ne l'attend pas.

Mais qui imagine vraiment l'étendue des tâches confiées à un agent technique communal ? La liste est longue et n'est pas exhaustive : il y a l'entretien des bâtiments publics : école, mairie, église, salle des fêtes. Il y a la voirie communale, avec des kilomètres de chemins et routes dont il faut faucher les talus, nettoyer les rigoles, refermer les trous, ouvrir les fossés, ramasser les déchets



régulièrement jetés, enlever arbres et branches tombés par mauvais temps, le déneigement. Il y a le fauchage des espaces verts, l'entretien de l'aire de jeux et des espaces publics, l'entretien du cimetière et de ses abords, l'éclairage de Noël, la maintenance basique du matériel. Il y a la préparation de nos diverses manifestations. Et bien sûr, il y a aussi les interventions plus imprévisibles, lors d'épisodes neigeux, de tempêtes, de débordements de ruisseaux, la sécurisation d'espaces dangereux, la mise en place de panneaux règlementant la circulation, ...

C'est tout ce savoir-faire que "Mimi" transmet depuis le 1^{er} mai à son

successeur, **David Carat**, à qui nous souhaitons la bienvenue. Déjà « repéré » par de nombreux Triorais, son intégration dans le village ne fait pas de doute.

Au revoir "Mimi" et bonne retraite. On sait déjà que « ton » camion ne te manquera pas parce que tes journées seront bien remplies entre la famille, les voyages, la chasse, et bien d'autres choses encore.

Des voisins vigilants

Pour un engagement solidaire : participation citoyenne

En lien avec la gendarmerie, le Conseil municipal a engagé une réflexion sur la mise en place du dispositif **participation citoyenne** souvent appelée « *voisins vigilants* ». Instaurée en France pour la première fois en 2006, la démarche "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier aux problèmes d'insécurité et de tranquillité publique et à les associer à la protection de leur voisinage. Le « référent-citoyen » a un rôle important mais sans contrainte : il n'est pas là pour remplacer la gendarmerie mais pour lui signaler des choses suspectes,

comme de faux démarcheurs, un véhicule suspect qui rôde sur la commune, être vigilant lorsque les voisins sont en vacances... Aux gendarmes ensuite de discriminer les faits, de juger de l'importance des informations, de les vérifier et de décider de l'action à mettre en œuvre.

Le 12 juin à 19h30, Monsieur Langlet, Lieutenant chef de la communauté de brigade Romans-Saint Donat, viendra animer la réunion publique en salle des associations à Triors, présentera le dispositif « Participation citoyenne » et répondra aux questions de l'assistance.

Guide du bon voisinage

Des aboiements intempestifs, des portes qui claquent, des travaux de bricolage, un pot d'échappement volontairement pétaradant, un feu de jardin un peu trop dense, une partie de pétanque nocturne, des conversations qui se prolongent tard dans la nuit ou la haie du voisin qui déborde sur le trottoir... Quand le beau temps s'installe, chacun d'entre nous supporte un peu moins de voir son cadre de vie et sa tranquillité perturbés par le bruit ou les «débordements» des autres, les disputes de voisinage peuvent empoisonner le plaisir des beaux jours... Avec un peu de savoir-vivre nous devrions pouvoir tous vivre en bon voisinage. Il est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre.

A toutes fins utiles, voici quelques rappels des règlements destinés à sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes et vitesses excessives.

Les extraits des arrêtés préfectoraux cités sont consultables dans leur intégralité en mairie.

Feux et odeurs

Arrêté préfectoral n°2013-114-0007 portant réglementation des feux à l'air libre

« article 2.1 ... l'incinération des déchets verts (et autres) à l'air libre est interdite ... »

La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Epannage, agriculture

Triors est en zone rurale agricole. Pour l'habitant c'est un lieu de vie, pour l'agriculteur, c'est aussi son lieu de travail ; les cultures : sa source de revenus. Nos agriculteurs sont conscients des inconvénients que certaines de leurs activités professionnelles peuvent générer et s'efforcent de les restreindre en se conformant au maximum aux réglementations en vigueur, que ce soit en matière d'épandage des effluents, de nuisances sonores, etc.

Plusieurs réglementations s'entrecroisent sur le sujet des épandages d'effluents, et il n'est pas évident de savoir ce qu'il est possible de faire. En général, la règle à retenir est un enfouissement dans les 24h. A noter que les fumiers compostés ou bovins n'ont pas d'obligation d'enfouissement lorsqu'ils sont épandus sur prairies, vergers, vignes et toutes cultures pérennes. Des contingences et des impondérables peuvent remettre en cause le respect de ces règles : la météo, la disponibilité des matériels, etc...

Propreté

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique. Les sacs McDo, cartons pizzas, bouteilles vides, canettes, paquets de cigarettes, carton de loto, etc... qui traînent sur le bord des champs, sur nos talus, sur la place du village, etc ... portent atteinte à la propreté des espaces publics et/ou privés et sont passibles d'une amende.

Entretien des haies, talus et plantations

Il est du devoir de tout propriétaire d'entretenir les plantations et talus qui longent les voies publiques afin d'éviter que la végétation ne devienne trop envahissante (sécurité routière, risque d'incendie, ambroisie, ...) et de conserver un paysage agréable pour tous.

Bruit

Arrêté préfectoral 2015183-0024 réglementant les bruits de voisinage

« article 1 : aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit »

« article 5 : les travaux agricoles, les chantiers publics ou privés, quelle que soit la nature des outils utilisés, sont interdits, lorsque qu'ils sont sources de bruit avant 7h et après 20h du lundi au samedi, toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire. Pour l'agriculture, la notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux de récolte, ainsi que les opérations de conservation des récoltes... ». La législation permet aux agriculteurs d'effectuer les travaux de récolte ainsi que les travaux saisonniers durant la nuit.

« article 12 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit »

« article 13 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle ... ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés ».

Stationnement et vitesse

Je roule courtois et lentement dans le village et dans les quartiers. Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Attention aux abords de l'école. Parents, les parkings à proximité immédiate de l'école vous permettent un stationnement sécurisé. Tout est question de comportement citoyen !

Et pour arriver à vivre ensemble, la meilleure solution est de communiquer entre voisins !

Carte d'identité

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationales d'identité sont effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

La procédure d'authentification par les empreintes permet de lutter contre la fraude documentaire et à l'identité, de garantir l'authenticité des titres ainsi qu'un renouvellement rapide et simplifié.

Vous pouvez effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité (CNI) dans n'importe quelle commune (22 dans la Drôme) équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales (entre autres, Romans, Bourg de Péage, St Donat, Valence) et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence.

La carte d'identité sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier.



Réseau mobile

L'État a développé la "Plateforme France Mobile" pour connaître les zones blanches sans réseau mobile disponible sur son territoire.

L'Agglomération Valence Romans est donc chargée dans un premier temps de recueillir les zones blanches signalées par les citoyens afin de centraliser les dysfonctionnements. S'en suivront des discussions avec les fournisseurs d'accès (Orange, Bouygues, SFR ou Free) afin d'améliorer leur réseau. Les actions seront suivies par l'Agglo.

Il est donc nécessaire que les citoyens de Triors qui sont dans des zones blanches signalent ces zones en envoyant un simple courriel à la mairie (Triors@valenceromansagglo.fr).

Avec les renseignements suivants :

Nom Prénom,

L'adresse ou les coordonnées GPS,

Le fournisseur d'accès: Orange, Bouygues, SFR ou Free

Et la qualité de couverture en extérieur si possible en % de réception (aucune, décrochage en 2G, 3G, 4G...)

Location de tables et de chaises

L'Assemblée générale annuelle du Comité des fêtes qui a eu lieu le 21 Avril 2017 a décidé à l'unanimité par vote à main levée de proposer en location les tables et les chaises que vous pouvez demander pour toute occasion personnelle.

Tarif: 2€ la table 0,20€ la chaise

Pour toute demande s'adresser à la Mairie qui vous mettra en contact avec la régie du Comité.

Élections présidentielles

Résultats du premier tour de l'élection présidentielle 2017 à TRIORS :

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. François FILLON	102	22,37	25,69
M. Emmanuel MACRON	85	18,64	21,41
M. Jean-Luc MÉLENCHON	78	17,11	19,65
Mme Marine LE PEN	65	14,25	16,37
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	22	4,82	5,54
M. Benoît HAMON	20	4,39	5,04
Mme Nathalie ARTHAUD	11	2,41	2,77
M. Jean LASSALLE	7	1,54	1,76
M. François ASSELINEAU	5	1,10	1,26
M. Jacques CHEMINADE	2	0,44	0,50
M. Philippe POUTOU	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	456		
Abstentions	47	10,31	
Votants	409	89,69	
Blancs	8	1,75	1,96
Nuls	4	0,88	0,98
Exprimés	397	87,06	97,07

Résultats du second tour de l'élection présidentielle 2017 à TRIORS :

	%	voix
E. Macron (EM)	60,06 %	209
M. Le Pen (FN)	39,94 %	139
Abstentions	13,82 %	
Votants	86,18 %	
Blancs	6,87 %	
Nuls	4,58 %	
Exprimés	88,55 %	

AGGLO : Groupe de travail Développement Agricole et Forestier

**LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ET SES INFLUENCES SUR NOTRE AGRICULTURE**

Vendanges précoces, diminution de la recharge des nappes phréatiques, hivers plus doux, sols plus secs, parasites et ravageurs plus nombreux, l'agriculture va devoir s'adapter, nos modes de consommation aussi !

Le climat de 2040 est déjà écrit, quoi que nous fassions, mais après... tout dépend de nous.

Dans le cadre du groupe de travail de l'Agglo « Développement Agricole et Forestier », le 6 avril, deux intervenants ont proposé un état des lieux concernant notre région : Madame Béatrice Charpiot, chef du service météorologique de Montélimar est venue exposer les dernières modélisations de Météo France sur les 50 prochaines années et Monsieur Sylvain Doublet, de SOLAGRO a analysé les impacts agricoles auxquels nous devons nous attendre dans le Sud-Est.

Concernant les températures ce qui sépare les années très chaudes des années très froides, c'est une moyenne de 3°.

Entre l'ère glaciaire et aujourd'hui il y a « seulement » 5° de différence !

Les durées de pluie ou de sécheresse seront de plus en plus massives. Il pleuvra moins en été et davantage en hiver. Les modélisations ne prévoient pas d'augmentation ni de diminution nettes sur l'ensemble du siècle. Par contre si la quantité globale des précipitations reste inchangée, c'est leur répartition qui se transforme. L'assèchement des sols sera de plus en plus marqué et les durées d'ensoleillement plus longues.

Perspectives : Au rythme actuel, il est attendu une moyenne de 4° à l'échelle du globe, mais certaines régions vont se réchauffer plus vite que d'autres.

La région Auvergne-Rhône-Alpes ne sera pas épargnée. Selon le scénario le plus pessimiste, l'augmentation de température pourrait atteindre 5° d'ici la fin du siècle.

Chaque augmentation de température d'un degré correspond une « montée » de 200 kms de la faune et de la flore, ce qui signifie qu'avec un degré de plus Valence aurait le climat et la végétation de Marseille, et avec deux degrés de plus, c'est Dijon qui deviendrait méditerranéenne.

Les paysages, l'agriculture et l'approvisionnement de ces régions seraient profondément transformés.

Vers quelle agriculture, vers quelles cultures aller ?

A cause de la baisse inévitable des ressources en eau (30% en moyenne d'ici 2050), le maïs, le tournesol, et toutes les cultures qui nécessitent de l'irrigation seront impactées, avec des baisses de rendement parfois fortes. Concernant les prairies naturelles, puisqu'il semble que nous allions irrésistiblement vers un climat

méditerranéen, avec moins d'herbe en été et davantage au printemps et en automne, on fera donc des stocks de foin pour passer l'été, l'hiver étant plus doux.

Les arbres fruitiers auront des floraisons précoces, et souvent des problèmes de gel au printemps, avec davantage de ravageurs et de parasites, y compris « exotiques », amenés par la chaleur. L'emploi des pesticides et insecticides risque d'exploser les budgets et les coûts de traitement de l'eau.

Pistes pour une adaptation :

- Restaurer un sol vivant, avec une bio-conservation naturelle et l'arrivée de microporosités qui permettraient aux cultures de plonger plus profondément dans le sol et donc de résister mieux aux aléas.
- Supprimer les semelles de labour et ajouter de la matière organique dans les sols pourraient augmenter les productions de 20%.
- Semer des variétés nouvelles, ou anciennes injustement oubliées, avec l'acceptation d'une production moindre mais préservée.
- Diversifier davantage.
- Planter des cultures moins gourmandes en eau : dans le Sud-Ouest par exemple, les pois chiches commencent à remplacer le tournesol et le pois protéagineux. Créer davantage de valeur ajoutée : filière AB en grande culture et en maraîchage.
- Créer des structures de transformation, permettant d'avoir accès à des marchés plus larges.

Gérer une urgence encore invisible :

On ne peut pas chercher à faire évoluer tous les paramètres en même temps (abandon du travail du sol, semis direct, couverts intermédiaires multi-espèces...), l'amélioration de l'activité biologique des sols serait une première étape constructive dans le changement qui va nous être imposé par le changement climatique, que nous le voulions ou non !

Pour plus d'informations, on peut visiter le site de SOLAGRO, très fouillé, et qui, globalement, donne des pistes encourageantes, dans ce tableau plutôt alarmant.

Site internet de Météo France : www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur

Site internet de SOLAGRO, et la rubrique « stratégies agricoles et alimentaires territorialisées » <https://solagro.org/strategies-agricoles-et-alimentaires-territorialisées>.

A voir aussi : <https://www.youtube.com/watch?v=JrqlDPJmgNw>

Nos déchets

Rappel des horaires des déchèteries:

Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :

Pour que le broyeur à végétaux puisse être utilisé, il faut impérativement déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique) tous les 1ers vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. CARAT sera présent pour organiser les dépôts.

Les bennes pour les objets encombrants sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Renseignements en mairie.

Déchèterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue du Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

Déchèterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés

Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques

d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personne).

Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ces bennes couvertes de 30m³ peuvent réceptionner tous les types de mobilier (matelas, sommiers, canapés meubles de jardin...)

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

Prochamment ce sont les déchèteries de Valence le Haut, d'Etoile-sur-Rhône et de Mours-Saint-Eusèbe qui devraient être équipées de bennes Eco-mobilier.

A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.

Notre réseau d'assainissement n'est pas un « tout à l'égout »

Non, les lingettes ne sont pas vraiment biodégradables !

Notre attention est attirée par nos employés communaux qui assurent en permanence le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le plus souvent par ignorance, toutes sortes d'objets sont jetés dans les toilettes, notamment lingettes et protections périodiques qui obstruent régulièrement les filtres des canalisations.

Même annoncés biodégradables, tous ces types de produits n'ont jamais le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration

A Triors, les filtres sont régulièrement encrassés par ces déchets. Afin de limiter les désagréments liés aux bouchages des canalisations et les coûts associés, **les lingettes (et tout autre déchet solide non destiné à être jeté dans les toilettes) doivent donc impérativement être jetées dans la poubelle.**

Pensons aussi à la tâche de travail peu agréable pour le personnel chargé de l'entretien.

Merci de votre implication.

Améliorer votre habitat avec l'Agglo



Bénéficiez de conseils techniques et d'aides financières pour votre projet de rénovation énergétique et / ou d'adaptation de votre logement.

Permanences gratuites des conseillers Information énergie de l'Adil:

- Romans service urbanisme les 1^{er} et 3^e Mardi de chaque mois de 14h00 à 16h30 sur rendez vous, site: www.adil.dromenet.org/

Permanences gratuites et sans rendez-vous du CALD-SOLIHA

Concernant les aides de l'ANAH pour les propriétaires modestes:

- Romans 13-15 rue de Réaumur (ZI des Chasses) tous les Jeudi de 10h30 à 12h, site: www.cald.dromenet.org/



Conseil architectural et paysager

Un architecte au service des particuliers et des professionnels

Vous êtes un particulier ou un professionnel ?

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils d'un architecte. Un service gratuit, neutre et personnalisé.

Les **permanences** sont **gratuites** et accessibles uniquement **sur rendez-vous** :

- à Romans-sur-Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.
- à Valence, 9 rue Cujas, un mardi sur deux.

Afin que l'architecte puisse vous aider, **munissez-vous d'un maximum de documents** (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...)

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prises de rendez-vous Noëlle Malossanne - 04 69 64 70 49
noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr

Evènements

La Fête de la Saint Vincent

Les bugnes et le vin blanc offerts par les Présidents Nicole et Michel Bouy le dimanche 22 janvier 2017 ont régalé une nombreuse foule venue honorer nos hôtes. Les journées festives qui précèdent et suivent cette grande fête permettent des échanges conviviaux, de belles rencontres et le plaisir de vivre ensemble cette joyeuse aventure. En fin de banquet, le lundi soir, on a pu voir apparaître deux fantômes, vite reconnus : Marie-Hélène et Jean-Luc Reynaud, nouveaux Assesseurs. Soutenus par les nouveaux Présidents : Nadine et Raymond Bonnet, par les Vice-présidents : Catherine et Xavier Oudille, ils se joignaient à Michel et Nicole, désormais Bacchus, pour mettre définitivement hors du tableau Marie-Noëlle et Jean-Paul Pernaut.

Nadine et Raymond Bonnet vous donnent rendez-vous en janvier 2018 pour perpétuer ensemble cette belle tradition.



Les associations

Comité des fêtes

Calendrier des festivités

SAMEDI 15 JUILLET

A 12 h

**Cuisses de
Taureau
cuites
à la broche**

Représentation
de la chorale
"Les sans Prétention"
Le Mardi 18 Juillet à
20h

**Ouverture
de la Buvette Municipale**

Du 17 au 23 juillet de 18h à 20h30

**SOIREE FAMILIALE
le Vendredi 21 Juillet de 18h à 23h**



**Animée par nos voix de Triors
« les sans prétentions »**



INSCRIPTIONS AU REPAS AU PLUS TARD LE 19/07

du Lundi 17 au Mercredi 19 de 19 h à 20 h à la salle des fêtes.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone et sans règlement

Menu Adulte à 22 €

- Assiette de crudités
- Cuisse de taureau cuite à la broche et gratin dauphinois
- Fromage
- Tarte
- Vin et café

Menu Enfant à 6 €

- Taureau et gratin dauphinois
- Fromage
- Tarte

Menu Adulte à 10 €

- Assiette composée
- de la rôtissoire
- Glace

Menu Enfant à 3 €

- Frites
- Hot-dog
- Glace

Tel. Inscriptions au 04.75.45.33.92

En cas de pluie, le repas aura lieu à la salle des fêtes.



Dates à retenir

SAMEDI 15 JUILLET 2017 à 12h: REPAS CAMARGUAIS (cuisses de Taureau cuites à la broche)

Adulte 22€ Enfant 6€

INSCRIPTION obligatoire accompagnée du règlement

Des tickets vous seront proposés par les membres du Comité Des Fêtes ou vous pouvez appeler au 04 75 45 33 92 avant le 22 JUIN.2017

VENDREDI 21 JUILLET 2017 20h Soirée familiale organisée lors de l'ouverture de la buvette Municipale Repas Rôtissoire sur inscription obligatoire accompagnée du règlement: Une permanence sera ouverte à la salle des fêtes à partir du Lundi 17 Juillet 18h au Mercredi 19 Juillet pour vous inscrire.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2017 une soirée Karaoké avec repas sera organisée, le Comité donnera des précisions ultérieurement pour le déroulement de cette soirée.

Le Sou des Écoles

Le sou des écoles a organisé sa 4ème randonnée VTT le 14 mai dernier. Le soleil et les bénévoles étant au rendez-vous, tout était réuni pour que la Trioraïse soit un succès !

Dès 8h de nombreux vtistes ont pris la route sur les 3 nouveaux parcours de 15, 32 ou 42 km. Les Trioraïses s'étaient aussi donné rendez-vous en nombre pour marcher le parcours de 15km !



Avec 414 inscrits et plus de 100 repas servis : les bénévoles avaient le sourire et cette édition fut une réussite !

Merci aux participants, merci aux différentes mairies, merci au comité des fêtes pour leur soutien et merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Aussi une fête de fin d'année aura lieu le vendredi 30 juin.

Renseignements: lesoudesecolesstriors@gmail.com



Facilitez-vous la vie avec l'ADMR,

- Ménage, repassage,
- Garde d'enfants,
- Aide à la personne,
- Garde de jour et de nuit,
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR
- Et aussi la livraison de repas à domicile

COMMANDEZ... ON VOUS LIVRE!!!

ADMR PEYRINS-GENISSIEUX-HAUTE-HERBASSE
46 Grande Rue
26380 Peyrins

☎ 04 75 02 31 75

Email: admr.peyrinsgenissieux@orange.fr

La Drôme des jardins *Amoureux des jardins*



Notre association s'adresse à tous les amateurs de jardins, passionnés ou néophytes. Chaque année, le programme propose des activités variées : des visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, deux voyages pour découvrir des jardins plus lointains, des ateliers pratiques, des conférences et deux trocs de plantes ouverts à tous...

Le siège de l'association est à Triors.

Renseignements sur notre site web "www.ladromedesjardins.fr" ou auprès du secrétariat de l'association par téléphone : 06 43 13 83 72.

Animation jeunesse



La Communauté d'agglomération propose des animations selon l'âge des enfants :

- Cap' sur tes vacances
(<http://www.valenceromansagglo.fr/cap-tes-vacances-6-11-ans>) : pour les 6-11 ans. Accueil de loisirs à la journée, stage à la semaine et mini-camps pendant les vacances scolaires.
- Anim'2prox
(<http://www.valenceromansagglo.fr/anim2-prox-11-17-ans>) : pour les 11-17 ans. Activités de loisirs pendant les vacances scolaires, accompagnement de projets.

Nouveau > dès le 29 mai 2017, accédez au Portail de la Famille - Enfance-Jeunesse (<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/acces-directs/espace-familles/enfance-jeunesse.html>) pour les inscriptions aux activités et paiement en ligne.

Pour connaître les détails du service : 04 75 72 84 53

POUR TOUS

L'Agglo gère un e-PIJ à Bourg-de-Péage. Cet espace multimédia d'information et d'échanges permet de participer à des événements, des ateliers informatiques pour tous les niveaux et des animations autour du numérique (lan party, Install Party...).

Pour découvrir les animations proposées : 04 82 48 00 05 ou <http://www.valenceromansagglo.fr/e-pij>

Club de l'amitié

La vie du club

Nous nous retrouvons le mardi après-midi dans la salle des associations pour jouer aux cartes, aux jeux de société, pétanque, repas, sorties, etc ...dans une ambiance conviviale.

Bibliothèque

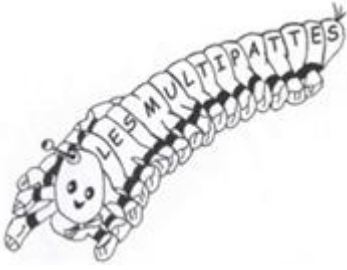
Le club de l'Amitié a mis en place une bibliothèque ouverte à tous pendant les heures d'ouverture du club le mardi de 14 h à 18 h à la salle des associations

Nous récupérons des livres dont les personnes veulent se séparer afin que tous puissent en profiter.

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Renseignements auprès d'Élisabeth LABRIET au 0607182871 et Nicole RENOIR au 0475453283

Les multipattes



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79

La Paroisse

L'église de Triors fait partie, avec 9 autres "clochers", de la paroisse St Jacques en Pays de Romans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Paroisse St Jacques en Pays de Romans et sur Facebook

Contact: paroissesaintjacquespr@gmail.com Tél. : 04 75 05 91 51

Site : <http://saintjacques-valence.cef.fr>

État civil 2017

2017

Naissances : - Isaïe SERHOCHIAN né le 02/02/2017 à Romans
- Maïssa GHRAIRI née le 13/05/2017 à Romans

Mariages : - /

Décès : - Mme BOUVEYRON Jeannine décédée le 09/01/2017
- Mme VIOSSAT Rolande décédée le 29/01/2017



Rappel, les bulletins peuvent vous être proposés au format fichier pdf à la place du papier. Ainsi vous aurez les photos en couleur et l'accès direct aux liens Internet, de plus, c'est une source d'économie pour la commune.

Faire la demande à la mairie par Email: triors@valenceromansagglo.fr

L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...

Tous les bulletins sont réunis sur le site de la commune: <http://triors.free.fr>